L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 19 NOVEMBRE 1853.

Imprimée et publiée par G. F. WEISSE & COMP. Éditeurs-Propriétaires : G. F. WEISSE. N. DUBOUR. E. DUVERGER. S. HAMBY. No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS : SAMEDI MATIN, 19 NOVEMBRE.

☞ Pour le Bulletin Commercial et la Liste Maritime, voir la 2me page.

ILES SANDWICH.

L'annexion des îles Sandwich est la grande question à l'ordre du jour. Les dernières nouvelles de la Californie nous ont appris que le ministère Judd avait été renversé et que M. Elisha M. Allen, autrefois commissaire des Etats auprès du roi Kamehameha avait été chargé par Sa Majesté hawaienne d'en former un autre. Ce choix du souverain est des plus significatifs, car M. Allen est connu dans l'archipel comme l'un des promoteurs les plus ardens de l'annexion aux Etats-Unis. Aussi à peine était il nommé ministre des finances et chef du cabinet que les consuls de France et d'Angleterre adressaient au roi la protestation suivante :

Honolulu, 1er septembre 1853.

«Nous, les représentans de France et d'Angleterre, faisons respectueusement savoir à V. M. que nous sommes informés des démarches extraordinaires de quelques Américains marchands, fermiers et autres citoyens en relations avec les missionnaires protestants, résidant à Woahoo, pour engager Votre Majesté à aliéner sa souveraineté ainsi que l'indépendance de ces îles, ou les annexant immédiatement aux Etats-Unis. Nous n'ignorons pas non plus la faveur que de hauts fonctionnaires d'Honolulu ont accordée à un mémoire qui vous a été adressé à ce sujet. De pareils manœuvres jettent en grand émoi les résidents français et anglais.

Dans de pareilles conditions, nous croyons qu'il est de notre devoir de vous remettre en mémoire que la France et l'Angleterre ont conclu avec les îles Sandwich, des traités par lesquels vous et vos successeurs êtes tenus d'accorder aux sujets Français et Anglais, les mêmes privilèges dont peuvent être investis les citoyens de la nation la plus favorisée, et que la déclaration collective de la France et de l'Angleterre, en date du 28 novembre 1843, avait pour première condition, que Votre Majesté garderait le royaume en état d'indépendance.

«Aussi, nous déclarons, au nom de nos gouvernements, que toute tentative d'annexer les îles Sandwich à une puissance quelconque, se trouverait en contravention avec les traités existants et ne serait pas regardée avec indifférence par le gouvernement de France ou d'Angleterre.

«Nous vous ferons de plus observer que, d'après la constitution hawaïenne, vous ne pouvez aliéner votre souveraineté ni ces îles que sous certaines conditions qui ne sont pas encore présentées, et d'après Vattel ainsi que les autres écrivains sur le droit des gens, un monarque ne peut aliéner son royaume, ni entrer en négociation à cette fin, sans le concours de son peuple.

«Nous croyons donc qu'il est temps pour nous de protester et en conséquence nous protestons contre tout appui que vous pourriez accorder au plan récemment médité ou à tout autre projet que les traités actuels et la constitution du pays ne sanctionnent pas.

E. M. PERRIN.
W. M. WILLER.

A cette singulière épître des consuls de France et d'Angleterre, M. Severance, commissaire des Etats Unis, a fait une réponse remarquable. Le gouvernement américain n'a jamais proposé au roi des îles Sandwich d'annexer cet archipel aux Etats-Unis, bien que les habitans des deux pays y aient songé. Il n'est pas étonnant d'ailleurs que les marchands et les propriétaires résidant à Woahoo, désirent l'annexion, car la plus grande partie du commerce des îles se fait avec les Etats Unis. L'archipel n'a guère d'autre débouché pour ses produits que les Etats et les territoires américains qui sont situés sur le Pacifique. L'union qu'ils convoitent serait donc fort naturelle, et si l'intérêt des deux pays commandait l'accomplissement de la mesure, aucun traité ne saurait y mettre obstacle. Tous les Etats souverains ont le droit de céder leur territoire : deux nations indépendantes ont également le droit de s'unir sans se forcer qu'un peuple. Le gouvernement qui peut disposer d'une grande partie de son territoire peut disposer du tout. N'en trouve-t-on pas des preuves nombreuses dans l'histoire de France et d'Angleterre ? L'annexion n'est pas nouvelle. Les Arabes d'Algérie, les Caffres du Sud de l'Afrique et plus de cent trente millions d'habitans de l'Inde sont devenus depuis quelques temps sujets français ou anglais. Ils ont été *annexés* par la voie des armes. Puisque vous admettez donc la légitimité des annexions forcées, admettez aussi, pour être conséquens avec vous-mêmes, la légitimité des annexions volontaires. Quant aux Etats-Unis ils ne peuvent pas avoir de colonies. Chaque territoire nouveau qu'ils acquièrent devient partie intégrante de l'Union.

Nous ne voyons pas trop ce que MM. Perrin et Willer peuvent répondre à cela. M. Severance ajoute néanmoins qu'il ignore si les Etats-Unis accueilleront favorablement les propositions que le gouvernement hawaien pourrait leur faire. La France et l'Angleterre se sont engagées réciproquement à respecter l'indépendance des îles Sandwich, mais ce traité peut-il empêcher le gouvernement hawaien d'annexer l'archipel aux Etats-Unis ? Les Etats-Unis, d'autre part, perdent-ils pour cela leur droit d'accepter les propositions du gouvernement hawaien ?

M. Severance dit, en terminant, que les négociations, s'il doit y en avoir, seront dirigées publiquement, et que les Etats-Unis de même que les îles Sandwich n'auront rien à cacher aux gouvernements européens.

C'est poser nettement la question. Nous aimons cette franchise dans la diplomatie : elle vaut mieux que toutes les réticences et toutes les finesses de la vieille école. M. Severance a exprimé clairement la pensée du gouvernement américain. Il n'y a pas à revenir sur la question de droit. Quant à son application, si la France et l'Angleterre croient devoir s'opposer à l'annexion, elles le feront en temps et lieu, mais une chose est d'avance certaine, c'est que les îles Sandwich seront tôt ou tard incorporées aux Etats-Unis.

EUROPE.

Nouvelles par l'America.

Le steamer *America* est arrivé à Halifax le 16 de ce mois, avec des avis de Liverpool jusqu'au 29 octobre. Nous trouvons dans les journaux de New York et de Baltimore des détails à ajouter à ceux qui nous ont été transmis directement par voie télégraphique.

Les préparatifs de guerre se poursuivent en France, mais il ne paraît pas que le gouvernement se soit encore décidé à intervenir. Les circonstances seules lui dicteront sa ligne de conduite. Si les Russes marchent sur Constantinople, les Français s'y dirigeront également, mais pour empêcher l'armée du czar d'y pénétrer et de faire de la Turquie la vassale de l'empire moscovite.

On écrit de Saint Pétersbourg à Paris, que le comte de Nesselrode est tout disposé à négocier et qu'il n'est pas même sans inquiétude sur le résultat de la guerre.

Le général Baraguay d'Hilliers a été nommé ministre à Constantinople, en remplacement de M. de Lacour.

Les flottes anglaise et française ont jeté l'ancre dans la mer de Marmara. Cette démonstration a provoqué de la part du gouvernement turc une question fort naturelle. Que venez-vous faire ici ? a-t-il demandé aux commandans des flottes combinées. Avez-vous franchi les Dardanelles pour prendre une part active à la guerre qui va éclater ? Alors, vous êtes nos alliés, et vous attaquerez la flotte russe. N'avez vous, au contraire, quitté votre mouillage de Besika que pour surveiller les Russes et empêcher qu'ils ne débarquent le Sultan ? Dans ce cas vous nous faites injure, car vous semblez dire que la Turquie est incapable de défendre son souverain et de protéger son propre territoire contre l'invasion qui la menace.

Le ministre turc des finances a donné sa démission et a été remplacé au cabinet par Saffeti-Pacha.

On assure que les quatre puissances ont rédigé une nouvelle Note, et que le roi de Belgique va joindre ses efforts à ceux de la France et de l'Angleterre pour la faire accepter du Czar et du Sultan.

Le gouvernement turc montre une grande habileté. Il a formellement reconnu Schamyl et les autres chefs circassiens, et leur a envoyé des armes et des munitions. Le général hongrois [illegible] a été nommé lieutenant général des forces turques en Asie.

Les Russes ont 50,000 hommes à Bucharest. Tous les commandans ont rejoint leurs corps respectifs. Une bonne partie des troupes a quitté Bucharest pour le Danube, après la bénédiction des drapeaux. Vingt cinq mille Russes ont débarqué à Medinbkale.

Anthenos, le nouveau patriarche grec de Constantinople, a été prié d'assister à une réunion du cabinet ottoman.

Le grand visir a publié une proclamation dans laquelle il invite les habitans de Constantinople à maintenir l'ordre, à protéger les chrétiens contre toute insulte, et à prier pour le succès des armes turques.

L'armée du Shah de Perse, qui bivouaquait sur les frontières de la Turquie, a été licenciée.

Une belle flotte a été réunie par le gouvernement espagnol dans les principaux ports du royaume : elle doit se rendre dans la Méditerranée.

Le steamer *Argo*, venant d'Australie, est arrivé à Liverpool avec $2,500,000 en or. Il a apporté des avis de Port Philip jusqu'au 26 août.

HAVANE.

On écrit de la Havane aux journaux de Washington qu'un autre numéro de *La Voz del Pueblo* vient de paraître dans la première du mois. *La Voz del Pueblo*, on se le rappelle sans doute, était publiée clandestinement à la Havane [illegible] et répandue [illegible] connues. [illegible] révolutionnaires appellent aux armes les habitans de Cuba et les adjurent de secouer le joug de la métropole. Un des imprimeurs, l'Italien [illegible]

l'accolo, ayant été dénoncé à la police, fut traduit devant un tribunal exceptionnel et condamné à la peine de mort. Eh bien ! ce même journal vient, comme nous le disons plus haut, de reparaître, et il annonce qu'il poursuivra son œuvre en dépit de l'autorité et du danger de nouvelles représailles conduire d'autres victimes à l'échafaud.

Le gouvernement, effrayé de l'audace des mystérieux journalistes, a mis en campagne les plus fins limiers de la police havanaise. Plusieurs arrestations ont eu lieu et des agens de sûreté ont fait même une descente dans les bureaux du journal du gouvernement, la *Gaceta*.

Le gouvernement espagnol a transmis, dit-on, au capitaine-général l'ordre de suspendre les travaux du télégraphe et d'expédier à Madrid, où on en a besoin, les fonds destinés à cette entreprise. Or, ces fonds ont été prélevés à Cuba dans le but spécial d'établir une vaste ligne télégraphique. La métropole a-t-elle le droit de s'en emparer ? C'est de l'arbitraire, mais les colonies en ont toujours été victimes. Il ne paraît pas cependant que le peuple se soit beaucoup ému de la chose. Après cela, il n'est pas impossible que l'on calomnie la reine et ses ministres.

Les combats de taureaux, devenus plus sanglants et plus dangereux que par le passé, font fureur à la Havane. Il y a parmi les *aficionados* recrudescence d'enthousiasme.

Le bruit courait à la Havane, aux dernières dates, que le fort de Baracoa situé à l'extrémité Orientale de l'île avait été attaqué par soixante-dix hommes, mais que la garnison avait repoussé les assaillans et avait fait même plusieurs prisonniers. L'attaque aurait été dirigée contre le fort au moment où un navire qui passait au large venait de faire des signaux auxquels personne n'avait rien compris. Tout cela nous fait l'effet d'une fable. Les expéditions de *flibustiers*,—nous nous servons du terme consacré—ne sont plus à l'ordre du jour.

Choléra à bord d'un navire.

Une dépêche de la balize, que nous publions plus loin, nous apprend que le navire anglais *Blanche*, venant de Liverpool avec quatre cents passagers, a perdu neuf personnes du choléra, pendant sa traversée.

Afin de ne pas alarmer inutilement la population de notre ville, notre premier mouvement a été de supprimer la dépêche, mais après réflexion nous avons pensé qu'il valait mieux dire la vérité et prouver par elle qu'il n'y avait pas la moindre crainte à entretenir.

Rien ne démontre, selon nous, que ce soit bien le choléra qui ait régné à bord du navire en question. Le chiffre de la mortalité n'indique pas la présence de ce fléau. Que sont en effet neuf décès sur 400 passagers, durant 43 jours de traversée ? D'ordinaire le choléra frappe avec moins de merci et ne se contente pas d'une aussi faible part.

Quoiqu'il en soit nous croyons pouvoir calmer toutes les appréhensions, de ce côté, en annonçant que, choléra ou non à bord, le navire nouvellement arrivé a été soumis, sur l'ordre du Maire, à une quarantaine sévère, à la balize, et qu'il ne remontera le fleuve que lorsqu'il sera bien évident que la ville n'a rien à redouter de son entrée dans le port.

SECOND DISTRICT CONGRESSIONNEL.

Le résultat.

	HUNT.	DAVIS.
Nile-Orléans,	....	468 maj
Jefferson,		51
St Charles,	109	27
St Jean-Baptiste,	151	6
St-Jacques,	318	116
Ascension,	240	321
Assomption,	424	378
Lafourche,	664	50
Terrebonne,	345	200
St-Martin,	503	225
Ste Marie,	357	137
	3111	2007
	2007	

Majorité de M. Hunt....1104 voix.

Dans le premier district de la ville M. Hunt n'a eu contre lui que 150 voix de majorité, malgré les fraudes commises dans divers polls. C'est la meilleure preuve que nous puissions donner de la légitime popularité dont jouit notre nouveau représentant.

DÉGRÈVEMENT DE VINS FRANÇAIS. — Nous lisons dans un journal de New York :

On nous assure que M. Guthrie, le secrétaire du Trésor, se dispose à présenter au congrès fédéral une mesure qui remplira le but de la loi du Maine, mieux que ne l'attendent ses sectaires. Cette mesure consisterait tout simplement à dégrever les vins français de tout droit d'entrée en Amérique. L'abstinence y perdrait, nous le savons, mais non la tempérance, et, certes, ce n'est pas contre celle-ci que nous plaidons ni plaiderons jamais.

Le dégrèvement des vins français serait une excellente mesure. Le vin n'est pas moins nécessaire à l'alimentation que le thé et le café, et puisque ces deux articles de consommation n'acquittent point de droits aux Etats-Unis, pourquoi le tarif se montrerait-il plus rigoureux à l'endroit des vins de France. Que le Congrès réduise au moins l'impôt qui les grève, s'il ne veut l'abolir entièrement. Mais nous aimerions mieux qu'il le supprimât. Le vin est nécessaire au peuple et doit être mis à la portée des plus pauvres familles. C'est une boisson saine et agréable, et si elle parvenait un jour à remplacer le whiskey national, la tempérance aurait fait un grand pas et n'aurait plus besoin d'apôtres.

MORT D'UN REPRÉSENTANT.—M. Wm. R. Douglass, élu ces jours derniers représentant de Caddo, est mort le 9 de ce mois près de Greenwood. M. Douglass était un des citoyens les plus estimables du nord de l'Etat.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour du recorder Winter.

PHYSIONOMIE TROMPEUSE.—Rose Brown a été arrêtée hier pour s'être servie d'expressions indécentes et avoir troublé la paix. Rose a une jolie figure et des manières distinguées, on dirait, à la voir, que c'est une dame de haut parage. Les officiers de police eux-mêmes n'étaient pas encore revenus de leur surprise lorsque nous sommes sortis de la Cour.

FAUX BILLETS DE BANQUE.—J. B. Chenceworth s'est vu conduire au violon pour avoir essayé de mettre en circulation de faux billets de banque. Le malheureux en était évidemment à son coup d'essai, car l'œil le moins exercé ne se serait pas laissé prendre à la contrefaçon. L'œuvre de John aurait fait sourire de pitié les habiles industriels qui ont été soulagés par[illegible]. Notre homme n'a pas encore réglé ses comptes avec le recorder.

VOIES DE FAIT.—La police a arrêté Donatio Lacaze, qui s'est porté à des voies de fait contre un autre individu. Les assauts et batteries sont tout à fait de mode depuis quelque temps. Les hommes se distribuent de vigoureux coups de poing, les femmes se tirent les cheveux et s'égratignent la figure.

UN MARI SEVERE.—Cette fois, c'est le mari qui fait arrêter la femme. Sarah Reilly s'enivre journellement, fait un tapage épouvantable chez elle et trouble la paix du quartier. Son mari, voyant que les remontrances ne produisaient aucun effet, est venu se plaindre, hier matin, au recorder Winter, et le prier de le débarrasser de sa femme. La cour a acquiescé à la demande du mari et Sarah a été écrouée.

CONTREBANDE.—Le commissaire des Etats-Unis a envoyé hier, au poste du deuxième district, les nommés George et Thos. Coulter qui ont été arrêtés pour avoir fait passer des marchandises en contrebande. Les prévenus resteront au piloris jusqu'à ce que le commissaire soit bien comparaître de nouveau devant lui. George et Thomas s'apercevront bientôt qu'il aurait mieux valu payer les frais de douane.

INDECENCE.—Margaret Harney sera sévèrement punie pour avoir violé la décence et scandalisé les habitans de la rue Tchoupitoulas.

VAGABONDAGE.—Le nombre des vagabondes s'accroît tous les jours.

Shell Road Mary, à laquelle la police a donné ce nom ou surnom de son exploits sur ce chemin macadamisé du premier district.—Mary Jane Barker et Bridget Reilly ont été envoyées pour un mois à la maison de travail. Mary Broderick, dont le nom est bien connu des gardiens du work house, travaillera pendant deux mois; ce profit de la ville.

AMENDE.—Hugh Ferguson et John Kyan, ont été condamnés chacun à une amende de deux piastres pour s'être enivrés et avoir troublé la paix.

RÉCONCILIATION.—Mme Cohen était venue se plaindre de la conduite de son mari qui, disait-elle, ne se faisait pas scrupule de la battre lorsqu'elle n'obéissait pas immédiatement à ses ordres. Le recorder ne voulant pas intervenir dans les affaires de ménage, a conseillé aux époux d'oublier le passé et a exprimé l'espoir qu'ils vivraient à l'avenir en bonne intelligence. M. et Mme Cohen sont sortis de la Cour pleins de bonnes intentions.

CONDUCTEUR DE CAB.—Un conducteur de cab réclamait hier dix piastres à un étranger qu'il avait transporté à une distance de trois lieues. [illegible] Le recorder, qui n'était pas de bonne humeur, a donné une leçon à cet extorqueur [illegible].

Cour du recorder Summers.

INSULTES.—Hugh Smith aura bientôt à répondre à l'accusation d'avoir adressé des injures à M. Sandere.

DÉSERTEUR.—Jean Fellows, matelot à bord de navire Amelia, a déserté son poste pour des raisons que le recorder ignore jusqu'ici. Cela n'empêchera pas Jean de rester au violon jusqu'à ce que l'affaire soit appelée.

ASSAUT ET BATTERIE.—Alexis Richard et Bruno Richard ont été arrêtés pour assaut et batterie. Ces messieurs n'ont pas encore subi d'interrogatoire.

EN FEU.—Un homme atteint d'aliénation mentale a été enfermé hier au corps de garde, de peur qu'il ne se porte à quelque extrémité. [illegible]

Cour du recorder Genois.

TENTATIVE DE VIOL.—Un individu, nommé John Sporrell, a été arrêté hier dans la rue de la Poste, sous prévention de tentative de viol sur Barbara Malm.

CONTREBANDE.—Un officier de Douane a fait arrêter hier le nommé Alexandre Brounder, à bord du brick *John H. Glidden*, venant de la Havane.

VOIES DE FAIT.—Wm. Shepherd, accusé d'avoir violemment battu Maria Shepherd, [illegible]

FAUSSE MONNAIE.—Dominico Hamish a été arrêté pour avoir donné en paiement de la fausse monnaie. [illegible]

[illegible]

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

Le théâtre est ouvert; l'hiver commence, l'été s'enfuit : été funèbre, de sombre mémoire ! tandis que le soleil brillait pur et radieux, la mort régnait dans la cité; la nature s'épanouissait riche et riante autour de nous et le deuil s'abattait sur nos cœurs! Entre le dernier adieu répété par l'écho théâtral de ce printemps et la première note harmonieuse de cet hiver, que d'événements pressés, que de douleurs écoulées pas de joies ! Et parmi tant d'amis réunis par le commun amour de l'art, qui sur le seuil du péristyle, se serrent la main, il y a six mois, se dit : combien qui ne se reverront plus !

Mais pourquoi ces tristes réflexions à propos de la joyeuse réouverture de notre théâtre ? Pourquoi assombrir ces riantes couleurs, pâlir ces fronts si gais et amener une larme furtive au coin de ces yeux qui ne demandent qu'à briller ? Eh ! mon Dieu, parce que l'âme est ainsi faite : elle appelle l'émotion et cherche le contraste ; la joie se retrempe dans une douce mélancolie, un peu de plaisir ne séduit pas aux frais visages et l'œil humide brille avec plus d'éclat, comme la fleur après la pluie. Un dernier souvenir à ces douleurs que notre cœur trop léger, hélas ! ne demande qu'à voiler ! ce sera la tête de mort placée aux repas des anciens, et ne craignons pas, les roses ne manqueront pas pour la cacher !

Le théâtre est ouvert. Réjouissez-vous ! c'est l'été de la ville qui commence. Arrière les catarrhes et les fatigues ! notre soleil à nous fait le jour. L'or brille des frises, des boiseries dans nos cervelles, nous le dévorons ardeur, et nous désirons, nous jetons sans force et sans luttes dans tel bruit repos. Le salon, le soleil de la rampe, se lève à peine, que la vie se ranime partout ; les harmonies bourdonnent, les plaisirs se préparent, les esprits se réveillent, une ardeur universelle parcourt la cité ; n'est-ce pas le signal des jouissances de l'art, des délicates sensations, la saison de l'intelligence ! Oui, c'est vraiment un spectacle curieux et que les grandes villes de commerce et d'affaires présentent toutes à l'observateur, mais aucune au même degré que la nôtre. C'est la seconde existence à laquelle le coup d'archet magistral du Théâtre d'Orléans ressuscite notre population commerçante et industrieuse. Jusqu'alors les affaires ont régné sans contrôle; point de distractions, point de relâche. Mais voici venir, partis du vieux monde, ces disciples de la gaie science ; les arts joyeux nichés, s'abattent sur la ville en rumeur. Le commerçant lève la tête ; il tressaille ; Français ou Allemand, le sang latin se réveille ; Américain ou Créole, le besoin d'émotion le surexcite ; désormais il fait deux parts de sa vie ; l'une aux affaires, l'autre aux plaisirs ; habile aux deux, sa nature se complète par ce double exercice et ces deux langues si différentes lui deviennent également familières. C'est ainsi que la matière et l'esprit se partagent notre ville et que Tyr et Athènes se donnent la main sur nos bords. Et d'ailleurs Athènes n'a-t-elle pas besoin de Tyr pour sa pourpre et ses richesses ?

Le théâtre est ouvert. Préparez-vous, marchands, et vous tous qui vivez du luxe et des merveilleux produits de notre industrie moderne ! Etalez les splendeurs de vos assortiments, luttez de richesse et de variété ; il s'agit de parer ces gracieuses têtes, endormies jusqu'à cette heure dans les calmes loisirs de leurs retraites, mais qu'une évocation magique a fait déjà tressaillir et qui rêvent parmi les fêtes, ces bonnes de Robert, rendre à la lumière et à la vie.

Le théâtre est ouvert. Mais nous tous, vous et moi, qui nous transmettons gaîment la bonne nouvelle, savons nous ce qu'il a fallu de dévouement et de peines, de soins constants, d'avances hasardeuses pour que ces deux battants puissent s'ouvrir devant les flots de la foule empressée ? Demandez-le à ces deux hommes ; à celui qui, jeune encore, mais fatigué de ce lourd fardeau qu'il a si longtemps et si vaillamment supporté, a demandé grâce et [illegible] de laisser son œuvre en des mains sûres, [illegible] cette année à l'écart ; et à cet autre qui marche bravement aujourd'hui à la tête d'une entreprise aussi colossale : puis appréciez ce qu'il lui faut de sagesse et d'audace pour répondre des plaisirs et des jouissances artistiques d'une population comme la nôtre pendant six longues mois.

Si donc voici arrivé M. Boudousquié a-t-il accepté cette écrasante responsabilité ? Alors que, les souvenirs de la saison dernière étaient de nature, à décourager tout entrepreneur de scène lyrique, alors que, méditant sa retraite prochaine, M. Davis, le directeur aimé du public, avait voulu laisser à ce public éclairé et presque formé par lui, un testament artistique sous la forme de la troupe la plus parfaite qu'eût encore entendue notre capitale du Sud.

Mais, on l'a dit depuis longtemps, aucun homme n'est indispensable à son époque. L'ancienne direction n'est plus : paix et gloire à M. Davis ! La nouvelle direction se présente ; honneur et encouragements à M. Boudousquié !

Oui, c'est vraiment avec un sentiment de gratitude profonde pour celui qui consacre ses veilles à nous faire de doux loisirs, que nous franchissions mardi soir le seuil du théâtre. Et dès notre premier pas, nous sentions la main régénératrice d'un homme créateur. Les interprètes de l'art, encore inconnus, ne charmaient pas encore nos oreilles que déjà nos yeux contemplaient avec bonheur le rajeunissement du temple. La salle d'Orléans a subi cette année de notables changements ; disons-mieux, d'immenses améliorations. Qu'on ne croie pas toutefois que l'habile directeur ait pu racheter les défauts originels de cette construction bâtarde ; mais tout ce que le goût et le talent pouvaient faire pour les dissimuler, a été réalisé avec succès. Ainsi on songe toujours à ceux portions de courbes latérales qui chevauchent en vain à se rejoindre, séparées qu'elles sont par un renfoncement rectangulaire ; mais du moins leur raccord avec les lignes droites du fond a été étudié d'une manière plus agréable à l'œil et sur cette face un vaste amphithéâtre échelonne ses stalles commodes sur l'emplacement qu'occupaient naguères les loges réservées aux gens de couleur. Les loges de pourtour ont été agrandies et mieux disposées ; elles s'avancent maintenant jusqu'à la balustrade, ayant de la sorte envahi l'espace qui était réservé aux premières galeries : celles-ci ont disparu, et grâce à ce progrès, la salle circulaire et heureuse de la salle n'est plus dessinée par le cordon de têtes masculines et de noirs costumes qui projetaient ces galeries ; le moins beau des deux sexes s'est dérobé à la place et désormais la vue se repose délicieusement sur une élégante bordure de femmes et de fleurs. Le parquet, plus profond, a substitué des fauteuils à ces antiques banquettes ; le parterre, lui-même, quoique toujours surplombé par le splendide amphithéâtre qui le surmonte et qui l'écrase a gagné quelque peu d'air et d'espace. Toutefois, nous signalerons le défaut de ces issues latérales qui viennent déboucher sur le couloir du parquet et qui rendent on ne peut plus encombrement pénible à la sortie, et dangereux même dans le cas d'un accident.

La décoration intérieure de la salle est sobre et gaie. Point de couleurs tranchantes, mais une grande harmonie de tons doux et clairs qui reposent l'œil agréablement. Le vert d'eau, le rose tendre et l'or ont fourni des fonds sur lesquels ressortiront avec avantage les toilettes brillantes que nos jolies amateurs n'écraseront pas. Le rideau de velours rouge est d'un heureux caractère, quoique les plis nous paraissent manquer d'ampleur et d'effet.

Donc, mardi soir, dans cette salle rajeunie, la foule se pressait pour entendre une partie de la troupe nouvelle, bien nouvelle en effet ; car, à part quelques favoris de notre public que M. Boudousquié avait su conserver à l'estime méritée qui les accueille, presque tous les noms que journaux et affiches nous ont apportés, étaient inconnus de ce côté de l'Atlantique, beaucoup même inconnus aussi de l'autre côté. Ce que l'on reconnaissait avec justice, c'est que jamais cadre n'avait été plus complètement rempli, jamais les différens emplois n'avaient été plus scrupuleusement distribués, de telle sorte que la Nlle-Orléans pouvait se vanter de réunir dans une seule troupe le personnel complet de l'opéra, celui de l'opéra comique, celui du drame et celui du vaudeville. Restait à connaître le mérite de ces différents chefs d'emploi et à constater que la qualité n'avait pas été sacrifiée à la quantité.

Eh bien ! aujourd'hui que deux auditions nous ont permis, sinon d'apprécier ce personnel imposant, du moins de faire connaissance avec une partie de nos nouveaux artistes, notre impression est celle-ci ; jusqu'à présent, tous ces artistes sont dignes de la scène dont ils sont appelés à soutenir la réputation musicale : cette réputation ne saurait déchoir entre leurs mains. Quelques-uns parmi eux obtiennent des éloges sans restriction et ont déjà conquis leur droit de cité ; les autres ont droit à une bienveillance que leurs efforts et leurs progrès transformeront en une sympathie laudative. La plupart d'entre eux sont fort jeunes et font même devant nous leurs premières armes ; c'est à nous d'accueillir ces jeunes talents, presque tous déjà remarquables, de manière à les mûrir promptement pour notre jouissance et pour leur avenir. Ne sera-ce pas un plaisir pour notre public, justement appréciateur, de contribuer, d'un jour à l'autre, aux progrès qu'une sage critique, qu'un éloge sobre et consciencieux développent dans ces natures d'artistes si impressionnables, si sensibles à l'injustice, si accessibles à la cordialité ? Quant aux talents faits et complets dont la direction nouvelle nous a dotés, ceux-là auront conquérir d'assaut leur place au soleil et la foule n'hésite pas un instant à les leur accorder.

La représentation de mardi nous a donné un exemple éclatant de cette adoption immédiate d'un artiste par le public qu'il a su dès l'abord captiver, entraîner, électriser. M. Laurola, successeur de Dignet dans l'emploi des barytons, a conquis immédiatement la sympathie de son auditoire par la réunion de toutes les qualités qui font un artiste achevé. Voix pleine, étendue, égale dans tous les registres, rompue à toutes les finesses de la vocalise, en même temps que dramatiquement posée ; physique heureux et spirituel, [illegible]

[illegible]

Qu'ajouterons nous après cela sinon que c'est par le *Barbier de Séville* que la saison théâtrale a été inaugurée.

C'était une grande habileté de mettre ainsi en lumière sous le patronage du Rossini [illegible] ; ce n'est qu'en mettre en relief [illegible] [illegible]

[illegible]

Au fond des [illegible] tout au plus la réouverture [illegible]

Ce soir, les femmes de la Havane et de Cuba ont le plaisir d'entendre [illegible] Donc saluons la direction et notre public [illegible] le résultat sera favorable à la troupe [illegible]

[illegible]

Demain 2me représentation d'*Othello* ; après-demain, dimanche, pour les débuts de M. MM. Beaudoin, lar rôle ; M. Carrier, 1er comique, et Mlle Beatrix, ingénue : le *Chef d'Œuvre inconnu*, drame, *Un Tigre du Bengale*, et *la Misanthropie et l'Auvergnat*, vaudevilles.

E. L.

REVUE DE LA MODE.

Modes d'Hiver.

Une revue de la mode est indispensable au commencement de chaque saison. L'*Abeille*, qui s'efforce de donner à ses colonnes toute la variété possible, n'a garde de négliger cet important détail. Elle publie donc aujourd'hui, à l'intention de ses lectrices, une revue dont elle a puisé les éléments dans les derniers journaux de modes de Paris :

Les pelisses, les Talmas et les pardessus à taille seront cet hiver à l'ordre du jour, mais avec de grandes modifications aux formes primitives de ces vêtements. Les ornements choisis sont des velours façonnés, des guipures et surtout des fourrures moussues pour les jours froids.

Quant aux robes, les élégantes adopteront les robes montantes pour les toilettes simples et les robes ouvertes devant pour les grandes toilettes. Les corsages à basques paraissent devoir demeurer à ce point que l'on en mettra jusqu'à deux et trois rangs superposés ; ces basques seront longues devant et derrière et évidées sur les côtés, beaucoup même seront fendues sur les hanches afin de donner de la grâce et de l'élégance à la taille. Les manches se feront à la duchesse, c'est-à-dire larges du haut en bas, serrées au poignet, avec ou sans garnitures, ou bien bouffantes en haut et fendues du bas.

Les étoffes les plus employées sont toujours les taffetas. La moire antique, avec des ornements de couleur sombre est également en grande faveur.

Les robes de soie sont ornées d'applications en velours découpé, de couleur assortie, que l'on applique soit sur le fond de l'étoffe, soit sur le pied du volant.

On portera, par analogie avec les corsages blancs de l'été, beaucoup de corsages en velours noir par-dessus avec des jupes de taffetas, de moire antique ou de popeline ; ils se feront à basques, ou montants de manière à comporter un peu la *Pompadour*. Ceux qui seront taillés ouverts devant, devront être rattachés par des barettes de manière à laisser voir une guimpe richement brodée. Les corsages composés de bandes en velours noir et d'entre-deux en guipure prennent faveur. Aux dernières dates on portait déjà, à Paris, ce genre de corsage reproduit en blonde blanche, s'alternant avec des bandes de satin blanc. C'est très distingué pour toilette de spectacle.

Les rubans de fantaisie et les velours découpés de toutes sortes sont en grande vogue.

Les chapeaux paraissent devoir être très garnis cet hiver.

Le chapeau *régent* se fait en velours noir tigré de blanc, portant un crevé de satin de couleur entre le capote et la passe, bordé d'une frange en plumes frisées tigrées, le fond de la calotte est composé d'une double ruche en dentelle noire, contenu au milieu par un ruban tigré, l'intérieur est garni de fleurs assorties à la nuance du crevé de satin.

Le chapeau *rubis*, est en velours rubis dont les bouillons sont retenus par des chapelets de velours noir; au milieu du bandeau est un agrément de forme oblongue en dentelles à grandes dents, sur lequel est posé un nœud de velours noir formant une large touffe de chicorée.

Le chapeau *violette* est un petit ruban de velours découpé et bien échafaudé fait d'âge qui forment le passé et le fond. Ces rangs sont bordés par des rouleaux de velours de deux tons à picots de velours. Sur les côtés en haut des touffes de plumes de deux nuances.

Le chapeau *Duchesse* à la passe composé de bouffants en losanges tressés d'une petite blonde qui se drape en demi-voilette sur le bord et se soulève sur une touffe de fleurs d'un côté, et de l'autre sur une touffe de plumes.

FEUILLETON.

FANTAISIES.

UNE VIE TROP REGULIERE

ou

cette vieux d'une grande vertu.

M. William Forlopp était sans contredit, parmi tous les commerçans de la Cité, celui qui portait au plus haut degré l'amour de l'ordre et de l'exactitude. A vingt-cinq ans, il s'était dit : —Je serai négociant : le jour où j'aurai gagné cent mille livres sterling, je me retirerai des affaires ; j'emploierai sept mille trois cents livres, soit vingt livres par jour, cela 500 fr. argent de France, à faire, seul, chaque année, le voyage que tout bon Anglais doit faire au moins une fois en sa vie, puis, je reviendrai me marier à Londres, où je dépenserai mes revenus, ni plus ni moins.

Une seule chose, dans ce plan de conduite, faisait la continuelle désolation de William Forlopp : c'était de n'avoir pu déterminer d'une manière précise le nombre d'enfans il se permettrait, et il avait invariablement le jour, l'heure et la minute de son départ pour l'éternité.

Le même esprit d'ordre le dirigeait dans tous les actes journaliers de sa vie. Le moment du lever, celui du coucher, l'heure et la durée des repas, le but, la longueur des promenades, la nature des divertissemens, tout cela était invariablement arrêté et ponctuellement exécuté.

Forlopp avait donc suivi de point en point son programme : il avait été négociant ; il liquidation de ses affaires lui avait donné au delà de ses bénéfices nets cent mille livres, cent mille livres, ni plus ni moins ; et au moment où, nous nous rapprochons de lui, il était en train de dépenser, dans son voyage sur le continent, les vingt livres sterling qu'il y avait consacrées pour chaque jour.

Certes, avec un pareil chiffre, le touriste le plus difficile, surtout voyageant seul, comme le faisait Forlopp, doit être assuré de ne manquer de rien ; l'existence serait, plaisir d'y faire entretenir en détresse, si les mondes n'étaient [illegible] gens parfaitement disposés à y aider. Notre Anglais était bien vu de tous [illegible]

—Un soir, il traversait les rivages de la Bretagne ; Forlopp avait choisi un gîte meilleur, dans une maison isolée ; la cinquantaine de pas d'un château qui pouvait bien compter vingt toises. En dehors de la porte, on lisait sur une enseigne : *Ici, on loge à pied*, surmonté d'une branche de houx. C'était, il faut le dire, l'[illegible] ; pour qui il avait un [illegible] deux chambres, ainsi que l'antre, d'une table, de deux bancs, d'une [illegible] [illegible]

[illegible]

Michel, la dame de la maison, était Jeannette, sa fille, [illegible] qui connaissait le bourg [illegible] de la maison [illegible].

[illegible]

—Vo taisez vo ! Sa l'Anglais.

—Je me sais aperçu que j'allais être indiscret.

—C'est dit.

—Je n'osais jamais.

—Oser ; je le permettais.

—Eh bien ! milord, je n'ai encore pu réunir que quinze sous.... et un Bébé comme celui que je voudrais donner qu'on tête quarante-cinq.

On eût dit, à voir la contenance embarrassée de Michel, qu'il venait d'émettre une dépréciée.

Forlopp ouvrit son portefeuille et en tira une bank-note qu'il présenta à Michel.

—Voilà pour acheter le bébé à la personne que vo aimez.

—Qu'est-ce que c'est que ça ? demanda Michel tout étonné.

—Ce été de petits papier très bon.

—Et ça vaut ?

—Trois cent soixante-quinze francs.

—Trois cent soixante-quinze francs ! s'écria Michel, mais je vous ai dit, monsieur, que je n'avais que quinze sous comment voulez-vous que je vous rende votre monnaie !

—Qui demande à vô ? On été, moi, au contraire, qui ai été encore de l'argent à vô. Ah ! de : je allé payer vô toute suite.

—Je ne vous comprends pas, milord.

—Vô été donc stupide ? Je demandé à vô tout à l'heure pour payer le petit promenade que vô allez fait faire à moi cette nuit.

Michel roulait la bank-note à Forlopp.

—Milord, à voulu m'éprouver comme... mais je suis un honnête garçon ; tout le monde pourrait témoigner dans le pays, et je ne suis jamais accepté de personne quand j'ai su qui le doit.

—Je recommence encore à vô.

—Mais, moi, je ne réponds pas pour [illegible] que vous êtes donné ; [illegible] [illegible]

[illegible]

—Monsieur, s'écria Forlopp, l'autre jour, partie du beau drap de l'hôtel, du Gaudet, mais votre ordre ? je viens de recevoir le plus beau de mes [illegible]

—Moi, je suis revenu [illegible]

—Je me moque volontiers [illegible], répondit Jeanne, [illegible]

—Ma foi, ma vieille, [illegible] vous êtes [illegible] [illegible]

—Je ne vous dis rien de lait.

—C'est abominable [illegible] ! s'écria Forlopp. [illegible]

[illegible]

—Monsieur, j'aime trop Michel pour m'opposer à ce qu'il embrasse mieux qui lui en fait un chemin ; si vous avez en effet la volonté de vous charger de son avenir, qu'il vous suive, il est à vous.

—Very well. Combien ?

—Que voulez-vous dire ?

—Je demande à vô le prix de cette garçonne ; je ne suis point marchand d'hommes, répondit vivement Jeanne. Faites du bien à Michel ; c'est moi qui serais votre débiteur.

—Bah !... diable de braconnier ! dit Forlopp, il le regardant. Mais faites voir qui est le maître [illegible] ?

—Parbleu, monsieur, répondit Jeanne en riant, que n'êtes vous point un pauvre diable de ma condition ! [illegible]

—Voyons.

—A quoi bon ?

—Dites toujours.

—Eh ! mon Dieu, ce n'est point un mystère, je satisferai volontiers votre curiosité.

—Oh ! yes, yes.

—Moi aussi, je suis au [illegible] pour que je [illegible]

[illegible]

—Cinq cents francs.

—La maison avec la clientèle ?

—Oh ! la clientèle est par-dessus le marché, répondit Jeanne en riant.

—Very well. Je acheter le tout.

—Vous, monsieur ! et que ferez-vous d'une auberge ?

—Qu'importe à vô, si je payer ?

—C'est juste.

—Voici la somme.

—Monsieur veut rire.

—Je ne rie jamais. Prenez.

—Il est donc vrai ! ... Dans ce moment, messieurs, la maison vous appartient.

—Avec liberté d'en faire ce qu'il plaira à vô ?

—Oui certes.

—Oh ! très bien.

[illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

Samedi, 19 novembre 1853.

MM. BORDAS, LACROIX, LAURENT, Mlle BORGHESE.

OTHELLO.

Grand Opéra en 4 actes, de Rossini.

☞ On commencera à [illegible] heures.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

Dimanche 20 novembre 1853.

Débuts de M. [illegible], premier rôle—M. CARRIER, 1er comique—Mlle BERTHE, ingénue. [illegible] M. MATHIEU.

LE CHEF-D'ŒUVRE INCONNU,—Drame.

UN TIGRE DU BENGALE.—Vaudeville.

Le Misanthrope et l'Auvergnat.

THÉÂTRE ST-CHARLES.

Samedi, 19 novembre 1853.

Le spectacle commencera par le drame intitulé : JACK SHEPPARD.

LES CAMPBELL'S [illegible] ARRIVÉS À LA SALLE DE L'ARMORY.

A partir de LUNDI SOIR, 14 novembre.

Les troupes [illegible] Murphy, West et Peel.

Les meilleurs et ceux d'Angleterre.

☞ Prix d'entrée.... 50 cents.

F. C. [illegible], Agent.

LES CAMPBELL ARRIVENT !

Le spectacle sans égal

SALLE DES ODD-FELLOWS.

☞ A partir de jeudi 17 novembre, jusqu'à nouvel ordre.

☞ Le directeur, M. JAMES NORRIS, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a engagé les célèbres M. E. HORN et W. W. NEWCOMB, MM. MAX, ZORER, DEMOREST, [illegible] et PIERSON.

☞ Pour plus amples détails, voir les affiches.

☞ Prix d'entrée : 50 cts.—Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie, et le spectacle commencera à 7 heures.

Dr F. A. JONES, agent.

PLACE ! PLACE !!

TOUT le monde connaît notre vieil ami JOHN E. BERTRAND, de la Bourse Hewlett et City Hotel. [illegible]

[illegible]

UN EPICURIEN.

Compagnie de la Presse à coton de la Levée.

L'ELECTION annuelle de sept directeurs pour l'année courante aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI 21 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

F. J. FORSTALL, Secrétaire.

Ecoles Publiques du second District.

[illegible]

ALBERT FABRE, Surintendant.

162, ROYALE, 162. MARCHAND TAILLEUR.

[illegible]

J. CASSERGUE.

Instruction Privée.

Langue Française, Littérature, Mathématiques, &c.

[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE. INSTITUT ST LOUIS.

MME DERON a transféré son établissement [illegible]

A louer.

Les premier, deuxième et troisième étages de la maison située à l'encoignure des rues Ste Anne et [illegible] Levée, maison PONTALBA.

A louer.

Un joli magasin situé rue Royale No 72 [illegible]

AVIS.

MADAME MARIE BAROUSSE a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Changement de domicile.

ANT. CARAND, importateur, a transféré son magasin du No 66 au No 44, même rue.

Demande de Modistes.

MME D. F. WAYMOUTH, No 17, rue St Charles, [illegible]

2000 PANIERS [illegible]

[illegible]

DARAN, LABÉCHE & Co.

GIQUEL & JAMISON, No 18, RUE DE CHARTRES.

VIENNENT de recevoir par les navires Ste Queen, [illegible]

GIQUEL & JAMISON.

F. FRYER & Cie

Rue de Chartres No 34, en face Durand.

[illegible]

GRANDES NOUVEAUTÉS D'HIVER.

L. BINGUER,

30, rue de Chartres, encoignure Bienville.

[illegible]

Mlle C. GUERIN.

242 rue Royale entre Toulouse et St-Louis.

[illegible]

D. BEAUVALET

38, CHARTRES, 38, CHARTRES

[illegible]

OLYMPE,

[illegible]

Mme ROBERT

No 136, RUE ROYALE, encoignure Toulouse.

[illegible]

LION & PINSARD,

[illegible]

OPTICIENS.

[illegible]

DAVID BOWANS & Co.

DUBBER ET SHEN,

[illegible]

J. CLAUZURE.

QUEYROUZE & LANGDORFF.

UNIVERSITÉ DE LA LOUISIANE.

Département des Lettres.

[illegible]

J. C. DENIS,

[illegible]

PAUL E. TERARD,

[illegible]

HOTEL VERANDAH-CONTI,

RUE CONTI,

Entre les rues Chartres et Levée.

[illegible]

AVIS D'ENCAN.

[illegible]

BERNARD TURPIN,

[illegible]

AUX PLANTEURS.

[illegible]

ROBERT MURPHY,

PUIG & AVENDANO

ONT transporté leur bureau du No [illegible] au No 114, rue de la Commune.

BONS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

JOHN CALHOUN.

A vendre.

[illegible]

ACADEMIE DE DANSE.

M. et Mme ANGELINA.

[illegible]

C. YALE Jr. & Cie,

27, RUE DES MAGASINS,

IMPORTEURS ET MARCHANDS EN GROS.

[illegible]

A. BARRAUD,

[illegible]

M. DE GOER & RIFFLARD.

HENRY VALETON.

G. VALETON & Co.

Fco DE FUENTES & Co.

SOUTHERE THOMAS.

LEGAY & LECANU.

[illegible]